

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020517 – ASA 35/006/02

Action complémentaire sur l'AU 236/02 (ASA 35/005/02 du 25 juillet 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXÉCUTION

PHILIPPINES **Alfredo Nardo (h), 40 ans**

Nouveau nom : Filemon Serrano (h), ancien chauffeur de taxi

Londres, le 2 août 2002

Amnesty International vient d'apprendre qu'une date a été fixée pour une nouvelle exécution aux Philippines, celle de Filemon Serrano, prévue pour le 20 septembre. Si elle a lieu, ce sera la première exécution depuis plus de deux ans.

Filemon Serrano et Alfredo Nardo, qui doit être exécuté le 16 octobre, ont tous deux été reconnus coupables du viol de leurs filles. Selon certaines informations, Filemon Serrano a été condamné à mort en 1997 par le tribunal régional de Pasig. Sa peine a été confirmée par la Cour suprême en février 2001. Dans les deux cas, la présidente Arroyo dispose d'un droit de grâce.

Amnesty International est opposée en toutes circonstances à la peine de mort. Ce châtimeut constitue en effet une violation du droit à la vie ainsi que du droit de ne pas être soumis à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, tels qu'ils sont proclamés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. La peine capitale est en outre un châtimeut fondamentalement injuste et arbitraire, aussi odieux que puisse être le crime pour lequel elle est infligée. Des études ont montré qu'elle frappait de manière disproportionnée les personnes plus démunies, bénéficiant d'un plus faible niveau d'éducation et plus vulnérables que la moyenne. De surcroît, la peine de mort est un châtimeut aux conséquences irréversibles alors que le risque d'erreur judiciaire existe toujours. Amnesty International reconnaît certes la nécessité de lutter contre la criminalité violente, mais il n'existe aucun élément qui démontre de manière convaincante que la peine de mort a un effet plus dissuasif que les autres châtimeuts en matière de criminalité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez la présidente à gracier Alfredo Nardo et Filemon Serrano ;
- exprimez votre opposition inconditionnelle à la peine de mort, qui viole un des droits les plus fondamentaux de l'être humain – le droit à la vie ;
- faites part de votre compassion envers les victimes de viol, mais soulignez qu'il n'a jamais été démontré que la peine capitale ait un effet plus dissuasif que les autres châtimeuts et faites valoir qu'elle a un effet dégradant sur toutes les personnes impliquées dans son application ;
- dites-vous préoccupé quant aux graves insuffisances du système pénal philippin, notamment le recours à la torture, les problèmes rencontrés pour consulter un avocat et l'iniquité des procès, qui accroissent le risque d'exécuter des innocents ;
- exhortez la présidente à gracier tous les autres prisonniers en attente d'exécution, et à apporter son soutien à l'action du Congrès en faveur de l'abolition de la peine de mort.

APPELS À : (il peut s'avérer difficile d'obtenir les lignes de fax)

Présidente de la République :

President Gloria Macapagal-Arroyo

Malacañang Palace

J. P. Laurel St

San Miguel 1005

Manila, Philippines

Fax : +63 2 736 1010 / 832 3793

Télégrammes : President Macapagal-Arroyo, Manila, Philippines

Formule d'appel : Dear President Macapagal-Arroyo, / Madame la Présidente,

COPIE À :

Ministre de la Justice :

Secretary Hernando Perez
Department of Justice
Padre Faura, Ermita, Manila
Philippines

Fax : +63 2 521 1614

ainsi qu'aux représentants diplomatiques des Philippines dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 SEPTEMBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*